

# crabe vert : participez à la lutte contre cette espèce envahissante

Le crabe vert est une espèce marine exotique envahissante qui menace la biodiversité des eaux de notre archipel et l'économie marine.

Grâce à votre aide, nous pourrions mieux contrôler sa prolifération et son impact sur le milieu.

Plaisanciers et professionnels, si vous capturez un crabe vert, merci de contacter la DTAM ou IFREMER.

**Surtout, ne le rejetez pas à l'eau !**



Crabe vert (*Carcinus maenas*)  
Spécimen pris à Saint-Pierre et Miquelon

## D'où vient-il ?

Le crabe vert *Carcinus maenas*, également appelé crabe européen ou crabe enragé, est une espèce originaire des côtes européennes et nord africaines.

Apparu au début du 20<sup>ème</sup> siècle en Amérique du Nord, on le retrouve dans la Baie de Fundy, à l'Est du Canada, dans les années 1950. Son aire de répartition croît rapidement avec l'augmentation du trafic maritime et sa capacité d'adaptation aux différents milieux. Il fait progressivement son apparition dans le golfe du Saint-Laurent en Nouvelle-Écosse en 1994, puis atteint rapidement les côtes de Terre Neuve, jusqu'à coloniser la Baie de Placentia en 2007.



Crabe de roche (*Cancer irroratus*)  
Spécimen pris à Saint-Pierre et Miquelon

## Comment le reconnaître ?

Le crabe vert n'est pas forcément vert ! La couleur de sa carapace peut varier du vert au marron, en passant par l'orange voir le rouge.

De petite taille, la largeur de carapace de l'individu mâle, plus gros que la femelle, ne dépasse pas les 10 cm.

On distingue nettement le crabe vert *Carcinus maenas* du crabe de roche *Cancer irroratus* grâce à sa carapace trapézoïdale, ses cinq pics pointus de chaque côté des yeux (le crabe de roche en possède 9 plus plats de chaque côté) et les trois petites protubérances arrondies entre ses yeux. Sa dernière paire de pattes est légèrement aplatie et garnie de soies.



## Où le trouve-t-on ?

Le crabe vert se trouve généralement en eau peu profonde, proche du rivage. Il s'en éloigne l'hiver pour s'enfouir dans le sable et se protéger du froid. Il préfère les zones protégées avec un fond de sable, de vase ou de petits galets, avec présence de zostères. Le crabe vert présente une grande capacité d'adaptation tant au niveau de la température de l'eau (de 0 à 30°C) que de la salinité (de 4 à 54‰).



## Comment nuit-il à son environnement ?

En fouillant dans le sable à la recherche de proies, il coupe les racines et détruit donc les herbiers de zostère, milieu protégé abritant de nombreuses espèces.

De par sa voracité, il est capable de détruire un banc de mollusques en peu de temps.

Préférant s'attaquer aux mollusques et aux crustacés ne dépassant pas sa taille, il se nourrit également, de par sa nature opportuniste et nécrophage, de petits poissons ou de carcasses abandonnées.

**La présence du crabe vert en grand nombre pourrait considérablement modifier la biodiversité écologique de nos eaux et nuire à l'aquaculture comme à la pêche aux coquillages.**

Casiers à crabe vert le long du Grand Barachois

## Que fait-on pour lutter contre le crabe vert sur notre archipel ?

Une surveillance du crabe vert est mise en place depuis l'été 2013 sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon. Quelques individus ont été trouvés dans le Grand Étang de Miquelon.

Le crabe vert ayant un cycle larvaire assez long, il est fort probable que des larves aient été transportées par les courants marins depuis les côtes de Terre-Neuve.

**La seule méthode efficace connue à ce jour contre l'invasion du crabe vert une fois l'espèce présente sur un site reste de pêcher un maximum d'individus. L'éradication d'une espèce envahissante marine étant impossible, il s'agit donc de limiter son expansion.**



## Que faire si je trouve un crabe vert ?

**Si vous trouvez un crabe vert, ne le rejetez surtout pas à l'eau.**

Conservez-le congelé (si possible dans un peu d'eau de mer).

S'il vous est impossible de le conserver, détruisez-le.

**Contactez un des organismes suivants :**

- **DTAM** au 41.12.21 ou par courriel :

[safb.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:safb.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

- **IFREMER** au 41.30.83 ou par courriel :

[herle.goraguer@ifremer.fr](mailto:herle.goraguer@ifremer.fr)